CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

63e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 3 au 7 juin 2024

**SC63 Doc.21.1**

**Préparatifs de la 15e Session de la Conférence des Parties contractantes   
(COP15) :**

**Rapport du Secrétariat sur la COP15**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à :

i) prendre note du présent rapport et du calendrier provisoire des activités et des délais jusqu’à la COP15 ; et

ii) approuver le thème et le logo proposés pour la COP15.

**Contexte**

1. À la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP14), le Zimbabwe a manifesté sa volonté d’accueillir la COP15 à Victoria Falls. Suite à cette annonce, le 13 décembre 2022, le Secrétariat a reçu une invitation officielle du Ministère des affaires étrangères du Zimbabwe à accueillir la COP15.

2. À la 62e Réunion du Comité permanent (SC62), le pays hôte a présenté ses plans et les dates proposées pour l’accueil de la COP15. Dans la Décision SC62-08, « Le Comité permanent accepte les dates proposées, du 23 au 31 juillet 2025, pour la COP15 » et, dans la Décision SC62‑09, « Le Comité permanent approuve l’ordre du jour provisoire de la COP15 avec l’ajout d’un point de l’ordre du jour dédié au label Ville des Zones Humides. »

3. Le présent rapport contient des informations sur les préparatifs de la COP15 qui ont eu lieu suite à la 62e Réunion du Comité permanent.

**Progrès des préparatifs de la COP15**

4. Le Secrétariat a fourni un appui au Sous-groupe sur la COP15 en organisant ses réunions le 6 septembre 2023 et le 17 janvier 2024, la prochaine étant prévue pour le 17 avril. Lors de ces réunions, le pays hôte a présenté des mises à jour de ses plans et préparatifs pour la COP15 et, a entendu les commentaires et l’opinion des membres du Sous‑groupe sur les moyens d’organiser une COP couronnée de succès.

5. À la réunion du Sous‑groupe du 17 janvier, le Zimbabwe a annoncé que l’accord du pays hôte avait été approuvé par le Comité consultatif sur les accords publics, le 11 janvier. Ultérieurement, le Secrétariat et le Zimbabwe ont organisé une cérémonie de signature, le 4 mars, à Harare, à laquelle l’accord du pays hôte a été signé par M. Nqobizitha Mangaliso Ndhlovu, Ministre de l’environnement, du climat et des espèces sauvages, et Mme Musonda Mumba, Secrétaire générale de la Convention. L’événement a été couvert par les médias nationaux et locaux et promu sur les canaux de communication de la Convention. En marge de l’événement, la Secrétaire générale a pu visiter plusieurs zones humides d’importance internationale et a rencontré des organisations nationales qui contribuent à la planification et à l’accueil de la COP15.

6. Le thème proposé pour la COP15, « *Protéger les zones humides pour notre avenir commun*», a été communiqué au Sous‑groupe sur la COP15 à sa réunion du 17 janvier. Les membres du Sous‑groupe ont exprimé leur appui à ce thème et ont décidé de le communiquer, pour approbation, à la 63e Réunion du Comité permanent. Le pays hôte a préparé un logo qui sera communiqué au Sous‑groupe sur la COP15 à l’occasion de sa réunion du 17 avril. Après examen par le Sous‑groupe, un projet de logo final sera présenté à la 63e Réunion du Comité permanent, pour approbation.

7. Une équipe de coordination de la COP15 comprenant des représentants du Secrétariat et du pays hôte a été établie pour superviser les préparatifs en cours pour la COP15. Cette équipe se réunit régulièrement par vidéoconférence en utilisant le calendrier d’organisation et de planification de la COP préparé par le Secrétariat comme base de discussion et pour prendre des décisions sur les mesures requises.

8. Une deuxième visite du site par le Secrétariat est prévue pour la semaine du 8 avril 2024. L’objectif est de faire progresser les dispositions logistiques sur les lieux de réunion, les équipements et la fourniture de services techniques.

**Calendrier jusqu’à la COP15**

9. Le tableau 1 fournit un calendrier provisoire fondé sur les dates approuvées pour la COP15. Les dates exactes pour les délais de soumission des propositions d’amendement du Règlement intérieur et de soumission de projets de résolutions dépendront des dates choisies pour la 64e Réunion du Comité permanent. Les dates de cette réunion seront examinées à la 63e Réunion du Comité permanent.

*Tableau 1 : Calendrier jusqu’à la COP15*

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | **Activité** |
| **23-31 juillet 2025** | **15e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP15)** |
| 25 avril 2025 | Publication des documents de la COP15 |
| Mars 2025 | Les Parties contractantes soumettent au Secrétariat des propositions d’amendement du Règlement intérieur |
| Janvier 2025 | 64e Réunion du Comité permanent (SC64) |
| Novembre 2024 | Soumission de propositions de projets de résolutions |
| Décembre 2024 – Janvier 2025 | Réunions régionales pré‑COP |

**Réunions régionales pré-COP**

10. Le Secrétariat apporte son appui aux régions pour l’organisation de réunions régionales pré‑COP. Des consultations entre le Secrétariat et les représentants régionaux ont lieu pour déterminer le format, les modalités et les dates de ces réunions.